

Commune de SAINT-BONNET LES ALLIER
MAIRIE DE SAINT BONNET LES ALLIER
République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

SEANCE DU VENDREDI 28 AOUT 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	

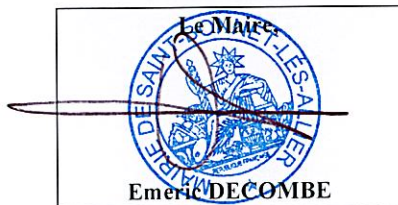
Délibération n°28082026-004

Date de la convocation

Le 31/07/2026

Objet de la délibération

**ADHESION À LA
MISSION RELATIVE
À L'ASSISTANCE
RETRAITES EXERCEE
PAR LE CENTRE DE
GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU PUY-
DE-DÔME**


Emeric DECOMBE
Signature et cachet

Secrétaire de séance
Maryse TARRIT

L'An deux mille vingt-six, le vendredi 28 août à 18h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. FERREIRA Manuel, Mme GALLOIS-THOMAS Audrey, M. MOREAU Teddy, M. CIZERON MARC, VERNY Elisabeth

Absents (excusés) :

Mme BONHOMME Sabrina

Mme BENALI Marie-Hélène

M. DERYCKE Cyril donne pouvoir à Teddy MOREAU

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse .

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Monsieur Le Maire rappel

Le CDG du Puy de Dôme propose l'adhésion au service d'assistance des retraites.

Ainsi au moyen de 127.50€ par an, nous bénéficierons de leur aide concernant les dossiers de retraites de nos agents jusqu'en 2028.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Envoyé en préfecture le 28/08/2026

Reçu en préfecture le 28/08/2026

Publié le

ID : 063-216303255-20260828-28082026_004-DE

Commune de SAINT-BONNET LES ALLIER
MAIRIE DE SAINT BONNET LES ALLIER
République Française

**EXTRAIT D
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

SEANCE DU VENDREDI 28 AOUT 2026

ARTICLE 2

autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

ARTICLE 3

décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOpte

A l'unanimité des membres présent, l'adhésion à la mission d'assistance du CDG pour le service retraite.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme